

Rapport public

Date d'émission du rapport : 27 avril 2026

Numéro d'inspection : 2026-1625-0005

Type d'inspection :
Plainte

Titulaire de permis : La municipalité régionale de Durham

Foyer de soins de longue durée et ville : Hillsdale Terraces, Oshawa

RÉSUMÉ D'INSPECTION

L'inspection a eu lieu sur place aux dates suivantes : 22 au 24 et 27 avril 2026

L'inspection concernait :

- Un signalement en lien avec une plainte concernant un refus de lit

Les **protocoles d'inspection** suivants ont été utilisés pendant cette inspection :

Services de soins et de soutien aux personnes résidentes

RÉSULTATS DE L'INSPECTION

AVIS ÉCRIT : Autorisation d'admission à un foyer

Problème de conformité n° 001 – Avis écrit en vertu de la disposition 154 (1) 1 de la LRSLD (2021)

Non-respect de : l'alinéa 51 (7) b) de la LRSLD (2021)

Autorisation d'admission à un foyer

Paragraphe 51 (7) – Le coordonnateur des placements compétent remet au titulaire de permis de chaque foyer choisi des copies des évaluations et des renseignements dont il a fallu tenir compte en application du paragraphe 50 (6). Le titulaire de permis examine les évaluations et les renseignements et approuve l'admission de l'auteur de la demande au foyer, sauf si, selon le cas :

b) le personnel du foyer n'a pas les compétences en soins infirmiers nécessaires pour

Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives aux soins de longue durée
Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

District du Centre-Est

33, rue King Ouest, 4^e étage
Oshawa ON L1H 1A1
Téléphone : 844-231-5702

répondre aux exigences de l'auteur de la demande en matière de soins.

On a refusé la demande d'admission d'un client, plus particulièrement sa demande d'ajout à la liste d'attente du foyer de soins de longue durée. Dans la lettre adressée à l'auteur de la demande, on indiquait que le foyer n'avait pas les compétences en soins infirmiers nécessaires pour répondre aux exigences du client en matière de soins. Cependant, on a confirmé que le foyer disposait bien des compétences en soins infirmiers requises, y compris d'une équipe du Projet ontarien de soutien en cas de troubles du comportement (Projet OSTC) et d'autres mécanismes de soutien.

Sources : Politique correspondante du foyer de soins de longue durée; dossiers cliniques correspondants; entretien avec un membre du personnel.